

DECISION N° 118624 /MINESEC DU 04 NOV 2024

portant nomination de responsables à titre intérimaire dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, nommés à titre intérimaire aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'ADAMAOUA

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MBERE

CES DE BAFUOCK

Directeur par intérim : Madame BEBE GERMAINE, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 764 831-L, précédemment Censeur au LYCEE TECHNIQUE DE MEIGANGA, poste créé.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA VINA

CES DE MBALANG DJALINGO

Directeur par intérim : Monsieur DJONGA ANTOINE, Professeur des Collèges d'Enseignement Secondaire Général, matricule 779 543-W, précédemment Surveillant Général au CES DE DJILOUGOU, poste vacant.



CES DE MBANG-MBOUM

Directeur par intérim : Monsieur ONANA EVARISTE, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 609 301-Y, précédemment Censeur au LYCEE DE DIBI, poste vacant.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA LEKIE

CETIC DE NGOAS

Directeur par intérim : Monsieur BOLO JACQUES, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 566 367-S, précédemment Censeur au LYCEE TECHNIQUE D'EVODOULA, poste crée.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MBAM-ET-KIM

CES DE LINTE

Directeur par intérim : Monsieur EBALE PIERRE BRICE, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 690 059-L, précédemment Censeur au LYCEE BILINGUE DE YOKO, en remplacement de Monsieur MBALA NGA ELA.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NYONG-ET-KELLE

CES DE BOUMYEBEL-CENTRE

Directeur par intérim : Monsieur NKENG BENJAMIN, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 612 513-E, précédemment Censeur au LYCEE DE MATOMB, poste crée.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'EST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA BOUMBA-ET-NGOKO

CES DE MOPOUO-BIDJOUKI

Directeur par intérim : Monsieur NAME SERGE BLANCHARD, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 612 385-A, précédemment Censeur au LYCEE BILINGUE DE YOKADOUMA, poste vacant.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU HAUT-NYONG

CES DE ZOUME

Directeur par intérim : Monsieur SILA MEKOAME BENJAMIN, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 612 637-H, précédemment Censeur au LYCEE D'ANGOSSAS, poste crée.



CETIC D'ATOK

Directeur par intérim : Monsieur AMBE GABRIEL, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule 636 033-V, précédemment Censeur au LYCEE TECHNIQUE D'ABONG-MBANG, en remplacement de Madame NYAGNETE AZOMBO CLAUDINE, appelée à d'autres fonctions.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA KADEY

CES DE LOLO I

Directeur par intérim : Monsieur AGOALOU ADOULE CALORE, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 651 167-V, précédemment Censeur au LYCEE BILINGUE DE MBANG, poste crée.

CETIC DE TIMANGOLO

Directeur par intérim : Monsieur AWONO MAURICE ELISEE, Professeur des Collèges d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule 651 198-R, précédemment Censeur au LYCEE TECHNIQUE DE KENTZOU, poste crée.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU LOM-ET-DJEREM

CES BILINGUE DE KPOKOLOTA-SAMBA

Directeur par intérim : Madame LENO PHILOMENE, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 568 141-Z, précédemment Censeur au LYCEE MOKOLO 4-BERTOUA, poste crée.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'EXTREME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU DIAMARE

CES DE FADARE

Directeur par intérim : Monsieur MADI ZOURMBA, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 591 638-X, précédemment Censeur au LYCEE DE NDOUKOULA, poste crée.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

CES BILINGUE DE POUSS-BAGASSARE

Directeur par intérim : Monsieur ABDOULAYE BAMO, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 716 936-W, précédemment Censeur au LYCEE BILINGUE DE KALFOU, poste crée.



DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-KANI

CES BILINGUE DE MAKEBI

Directeur par intérim : Monsieur GUELE WAROU AIMÉ, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 743 880-H, précédemment Directeur de l'EX CES DE MAKEBI, poste créé.

CES DE MBITCHARE

Directeur par intérim : Monsieur BOUBAKARY OUMAROU, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 755 728-T, précédemment Censeur au LYCEE DE DOUBANE, poste créé.

CETIC DE DOUBANE

Directeur par intérim : Monsieur HAMADJOLDE HASSANA, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule 698 398-Y, précédemment Censeur au LYCEE TECHNIQUE DE KAELE, poste créé.

CETIC DE PIWA

Directeur par intérim : Monsieur LAWAS STÉPHANE, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule 725 161-A, précédemment Censeur au LYCEE TECHNIQUE DE KAELE, poste créé.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-SAVA

CES BILINGUE DE BZOUKODOU

Directeur par intérim : Monsieur SILIMAN, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 693 179-Z, précédemment Censeur au LYCEE DE LIMANI, poste créé.

CES DE PALBARA

Directeur par intérim : Monsieur NSANGOU YACOUBA, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 622 655-J, précédemment Censeur au LYCEE DE MEME, poste créé.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-TSANAGA

CES DE LDAMANG

Directeur par intérim : Monsieur NGUETEMIKE BAIDAM, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 609 369-N, précédemment Censeur au LYCEE DE YICHEVA, poste créé.



CES DE MOSKOTA

Directeur par intérim : Monsieur MENGATA ELLA JAPHET DIEUDONNÉ, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 612 333-E, précédemment Censeur au LYCEE BILINGUE DE BOURHA, poste créé.

CETIC DE GADALA

Directeur par intérim : Monsieur BAVA ROBERT, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule 699 458-W, précédemment Censeur au LYCEE TECHNIQUE DE MOKOLO, poste créé.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA BENOUE

CETIC DE BOUMEDJE-GAROUA

Directeur par intérim : Monsieur ZOUA ANDRÉ, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule 612 797-W, précédemment Censeur au LYCEE TECHNIQUE DE GAROUA-BIBEMIRE, en remplacement de Monsieur ISSA YAYA, décédé.

CETIC DE MAYAMI

Directeur par intérim : Monsieur MIKAEL DAKREO, Professeur des Collèges d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule 636 815-B, précédemment en service à La Délégation Régionale des Enseignements Secondaires du Nord, poste créé.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-LOUTI

CES BILINGUE DE GARA-GOLMBE

Directeur par intérim : Monsieur MAHAMAT NOUR ABAKAR, Professeur des Collèges d'Enseignement Secondaire Général, matricule M-006 526, précédemment Chef Service des Activités Post et Périscolaires au LYCEE BILINGUE DE GAROUA, poste créé.

CES BILINGUE DE GATOUGUEL

Directeur par intérim : Monsieur OUSMANOU AMINOU SADJO, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 729 188-W, précédemment Surveillant Général au LYCEE BILINGUE DE KOLLERE-GAROUA, poste créé.

CES BILINGUE DE MEZEDEM

Directeur par intérim : Monsieur DANGUE RICHARD, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 761 900-H, précédemment Censeur au LYCEE BILINGUE DE KOLLERE-GAROUA, poste créé.



CES BILINGUE DE MINDJIWA

Directeur par intérim : Monsieur AOUSSENSA DAWAI LANDRY, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 729 301-Z, précédemment Censeur au LYCEE DE MOUSGOY, poste créé.

CES DE GAVAL

Directeur par intérim : Monsieur DELI DJIREOU, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 761 052-M, précédemment Conseiller Pédagogique de l'Enseignement Général à La Délégation Départementale des Enseignements Secondaires du Mayo Louti, poste créé.

CES DE MAGANAK

Directeur par intérim : Monsieur BELLO ABDOULAYE, Professeur des Collèges d'Enseignement Secondaire Général, matricule 717 071-M, précédemment Censeur au LYCEE BILINGUE DE BOULA-IBIB, poste créé.

CETIC DE GAVAL

Directeur par intérim : Monsieur BOUBA GADJERE, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule 649 458-O, précédemment Censeur au LYCEE TECHNIQUE BILINGUE DE GAROUA, poste créé.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-REY

CES DE BAWAN

Directeur par intérim : Monsieur ISSALNE GABRIEL, Professeur des Collèges d'Enseignement Secondaire Général, matricule 588 715-L, précédemment Censeur au LYCEE DE BIDZAR, poste créé.

CES DE LEUNDA

Directeur par intérim : Monsieur OUSSOUMANOU BANA, Professeur des Collèges d'Enseignement Secondaire Général, matricule 770 078-W, précédemment Surveillant Général au LYCEE BILINGUE DE TCHOLLIRE, poste créé.

CES DE TOUBORO-AVIATION

Directeur par intérim : Monsieur MOUSSA NDINGALOI, Professeur d'Education Physique et Sportive, matricule 600 212-I, précédemment Chef Service des Affaires Administratives et Financières en service à La Délégation Départementale des Enseignements Secondaires du Mayo-Rey, poste créé.



DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD-OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU BUI

CES DE NGEPTANG-DIN

Directeur par intérim : Monsieur NGAH JULIUS SAFFE, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 612 425-V, précédemment Censeur au LYCEE BILINGUE DE KIMBO, en remplacement de Monsieur KENKOH EMMANUEL NJIAH, appelée à d'autres fonctions.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MOMO

CETIC DE AJEI

Directeur par intérim : Monsieur AYANGAFAC BEN, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule 594 319-V, précédemment Censeur au LYCEE TECHNIQUE DE TEZE, poste créé.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU HAUT-NKAM

CETIC DE BALACK-BAFANG

Directeur par intérim : Monsieur DJIOTSOP ROGER, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule 561 529-V, précédemment Censeur au LYCEE TECHNIQUE DE BALEVENG, poste créé.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DES HAUTS-PLATEAUX

CETIC DE BANKA-BAHAM

Directeur par intérim : Monsieur ESSOH ELAME ERIC, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule J-009 821, précédemment Censeur au LYCEE TECHNIQUE DE BAIGOM, poste créé.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MENOUA

CETIC DE DJIOMOK

Directeur par intérim : Monsieur KAMBOU TADONTSA GERVAIS, Professeur des Collèges d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule 639 451-N, précédemment Chef de Travaux au CETIC DE FOTO-FIALAH, poste créé.

CETIC DE ZEMLA

Directeur par intérim : Monsieur MASSEK WOS ADOLPHE JACQUES BERTRAND, Professeur des Collèges d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule 616 410-X, précédemment Censeur au LYCEE TECHNIQUE DE BANDJOUN, poste créé.



DÉLEGATION DEPARTEMENTALE DU NDE

CETIC BILINGUE DE BALOUA BAMBOU

Directeur par intérim : Monsieur NANA NOUPA TCHOUKEDJOP INOCENT, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 568 410-R, précédemment Censeur au LYCEE TECHNIQUE DE TCHADA, poste créé.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NOUN

CES BILINGUE DE KOUNDJA

Directeur par intérim : Monsieur FONGANG JEAN, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 566 526-Z, précédemment Censeur au LYCEE BILINGUE DE MAGBA, poste créé.

CES BILINGUE DE KOUROUM-MARCHE

Directeur par intérim : Monsieur NCHINMOUN AROUNA, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 584 398-L, précédemment Censeur au LYCEE DE KOUPA MATAPIT, poste créé.

CES BILINGUE DE MAGHAM

Directeur par intérim : Monsieur MBOUAPOUPOUN ADAMOU, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 583 708-P, précédemment Censeur au LYCEE BILINGUE DE KOUOPTAMO, poste créé.

CETIC BILINGUE DE KOUPA-MENKE

Directeur par intérim : Monsieur NJOYA SOULÉ, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule 613 882-W, précédemment Censeur au LYCEE TECHNIQUE DE DSCHANG, poste créé.

CETIC DE NJIMOM

Directeur par intérim : Monsieur NGUEDIA TEMOTSOP GALLIENI LANDO, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule 650 210-R, précédemment Censeur au LYCEE TECHNIQUE DE BALESSING, poste créé.

CETIC DE NKOUSSAM

Directeur par intérim : Monsieur NGUEJIO LOKENG LOUIS-MARIE, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule 609 368-E, précédemment Censeur au LYCEE TECHNIQUE DE KOUTABA, en remplacement de Monsieur KENGNE ARMAND BLAISE.

CETIC SULTAN IBRAHIM MBOMBO NJOYA

Directeur par intérim : Madame MANKA SOLANGE, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule 632 110-A, précédemment Censeur au LYCEE TECHNIQUE DE FOUMBAN, poste créé.



DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU SUD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU DJA-ET-LOBO

CES D'ESSONG DJOUM

Directeur par intérim : Monsieur EDJO'O III JEAN GEORGES, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule 666 097-T, précédemment Censeur au LYCEE TECHNIQUE DE SANGMELIMA, en remplacement de Monsieur TINDI OBAM MAURICE, décédé.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU SUD-OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU FAKO

CETIC DE LYSOKA

Directeur par intérim : Monsieur MBUA OSCAR NJIE, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule U-046 075, précédemment en service au LYCEE BILINGUE DE MUEA-BUEA, en remplacement de Monsieur ETTAH EMMANUEL OJONG, décédé.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU LEBIALEM

CES DE BECHATI

Directeur par intérim : Monsieur NCHONG VALLANTINE KEDJU, Professeur des Collèges d'Enseignement Secondaire Général, matricule 725 179-M, précédemment en service au CES DE M'MUOCK-LETEH, en remplacement de Monsieur ETCHI ARREY NKONGHO EDWARD.

Article 2.- En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser six (04) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 3.- Les Chefs d'Etablissement concernés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 04 NOV 2024

AMPLIATIONS

- MINESEC/CAB
- SESEEN
- SG/DRH/DRES CONCERNÉES
- SDACL/INTÉRESSÉS
- ARCHIVES/CHRONO

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

